



Délibération n° 2021 10 18 n°03- SCOLAIRE –  
Partenariat entre la commune et l'association  
Jardin des Découvertes dans le cadre des temps  
d'activités périscolaires – Approbation de la  
convention pour l'année 2021-2022.

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 09/10/2021
En exercice :	33	
Présents :	27	Affichage de la convocation : 12/10/2021
Pouvoirs :	5	
Votants :	31	Affichage du compte rendu : 20/10/2021
<b>Présents :</b> Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Chantal BERTHILLON, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMIN, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Sylvie RAZY, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA, Véronique DUMAS, Aline DURAND, Frédérique DAMON, Roland BADOIL, Carine BERNY, Sylvère MATHIEU, Matthieu VERPILLAT, Ghislaine FROMM.		
<b>Absents ayant remis pouvoir :</b>		
Mme Aline DURAND donne pouvoir à M Stéphane GILLET M Gerbert RAMBAUD donne pouvoir à M Daniel MALOSSE M Sylvère MATHIEU donne pouvoir à Ghislaine FROMM Mme Frédérique DAMON donne pouvoir à Daniel JULLIEN Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à M Philippe LARGE		
<b>Absents ou excusés :</b>		
M Matthieu VERPILLAT Mme Chantal BERTHILLON		

Mme Fatima FERNI est nommée secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'association Jardin des Découvertes envisage de participer aux temps d'activités périscolaires proposés dans le cadre des rythmes scolaires.

Véritable projet intergénérationnel, la participation de l'association au projet pédagogique constitue non seulement une transmission des connaissances par les jardiniers aux techniques du jardinage mais également une sensibilisation à l'environnement auprès des citoyens de demain pour comprendre les enjeux de la biodiversité et du respect de la flore.

Cette intervention est assurée par des bénévoles sur la base d'un défraiement de leurs frais au réel. Il est proposé au conseil municipal d'approuver une convention pour définir le cadre d'intervention des bénévoles.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention précisant les modalités de partenariat entre la commune et l'association

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,  
Dont le résultat est le suivant :*

**31 suffrages exprimés : 31 voix Pour  
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

**APPROUVE** le partenariat entre la commune et l'association Jardin des Découvertes dans le cadre des TAP

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat pour l'année 2021-2022

Rendue exécutoire compte tenu

de la transmission en Préfecture le

20/10/2021

et de la publication en mairie le 20/10/2021

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN

